



**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)**

**Addendum à l'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET OUVERT
INTERNATIONAL N°13 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU
INTERNATIONAL POUR APPUYER DANS LA GESTION DU PROGRAMME**

Le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER » sous tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, porte à la connaissance des soumissionnaires ayant retiré les Termes de références et les soumissionnaires potentiels pour le recrutement d'un Bureau international pour appuyer dans la gestion du Programme, des précisions suivantes :

Le point 10 de l'Appel à manifestation d'intérêt indique que les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite. Elles devront être soumises à l'adresse ci-haut indiquée le 07/07/2025 au plus tard.

Le PRODER voudrait apporter une modification à ce point et éclairer les soumissionnaires que les manifestations d'intérêt peuvent être remises sous forme électronique à l'email à nti.come@programmefidaburundi.org du Coordonnateur avec copie pour information à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de Passation des Marchés.

La date limite de dépôt des manifestations qui est le 07/07/2025 et les autres dispositions du dossier d'appel à manifestation d'intérêt restent inchangés.

Le PRODER signale à toutes fins utiles que les termes de références et l'avis d'appel à Manifestation d'intérêt complets sont téléchargeables aux sites www.programmefidaburundi.org, www.burundijobs.bi et www.armac.bi.

Fait à Bujumbura, le 02./06./2025

LE COORDONNATEUR DU PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA

